



Parc
naturel
régional
Livradois-Forez *Une autre vie s'invente ici*

DDT 63 - Agence Livradois Forez
18 JUL. 2018
Document Original

Monsieur le Préfet
DDT du Puy-de-Dôme
10 bis rue de Barante
BP 5
63300 THIERS

Le Président
2018.0696 TB/EJ/CB

Saint-Gervais-sous-Meymont
le 13 juillet 2018.

Monsieur le Préfet,

Un dossier de demande de permis de construire concernant un projet de centrale photovoltaïque au sol sur une partie du site de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux du VALTOM, sur la commune d'Ambert, au lieu-dit « Le Poyet », a été déposé le 12 avril 2018 par la société SERGIES (appartenant au groupe Energie Vienne). Le projet, d'une puissance de 2 662 kWc, est soumis à évaluation environnementale.

Le 14 juin 2018, vous avez sollicité l'avis du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez sur ce projet. Cet avis doit être rendu dans un délai de 1 mois, à compter de la réception du dossier de consultation en date du 19 juin 2018.

Si la priorité de la Charte du Parc Livradois-Forez est le développement du bois énergie il entend favoriser le recours à d'autres énergies renouvelables, en veillant à ce qu'elles ne portent pas atteinte à l'intégrité des patrimoines naturels, paysagers et culturels du Parc.

Le Comité syndical du Parc Livradois-Forez a adopté, à ce sujet, une position de principe le 2 mars 2010 précisant que : « le territoire du Parc n'a pas vocation à accueillir des projets de centrales photovoltaïques au sol qui - outre les espaces protégés ou remarquables - concerneraient des zones agricoles exploitées ou susceptibles de l'être, ou des espaces de nature dite ordinaire. Ces équipements devront être envisagés sur des terrains déjà artificialisés ou inutilisables à d'autres fins, et en premier lieu les toitures de bâtiments » ; cette position rejoint par ailleurs celle de la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux.

Ce projet envisagé sur des « terrains déjà artificialisés » et a priori « inutilisables à d'autres fins » compte tenu de l'activité actuelle sur le site n'est donc pas en contradiction avec cette position de principe.

Comme indiqué dans l'évaluation environnementale, il conviendra de porter une attention particulière sur l'intégration paysagère des installations par la préservation des boisements alentours et le renforcement du système de haies bocagères avec des essences locales.

Au vu de la cohérence entre la position de principe du Parc et les engagements de sa charte, le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez émet un avis favorable à la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur le site le Poyet à Ambert.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs. *Et de plus cordiaux.*

Le Président,

Tony BERNARD
Maire de Châteldon

E
19/07/18
EB

Parc naturel régional Livradois-Forez • Maison du Parc • 63880 Saint-Gervais-sous-Meymont • Tél. 04 73 95 57 57
Fax 04 73 95 57 84 • info@parc-livradois-forez.org • www.parc-livradois-forez.org